

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2023

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de convocation

24 mars 2023

Objet de la délibération

Tarifs de la régie de recettes
du musée : vente de
catalogues et cartes postales

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M.LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : M. KASPAR (pouvoir à Mme SIMON), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme NAZE), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. BURGUIÈRE)

Absents : Mme ROLLOT, M. HERVÉ, Mme EL HAOUCHI,

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Une régie de recettes permettant d'encaisser des dons ainsi que le produit de la vente de catalogues et d'affiches d'expositions a été créée par délibération n° 2022-097 du 18 novembre 2022.

La société des Amis du Vieux Villeneuve (AVV) propose de céder à la commune des catalogues et des cartes postales d'artistes représentés au Musée-Galerie Carnot et édités par ses soins avec une remise de 50% sur le prix public pratiqué, soit un coût total de 74 €.

Pour que ces catalogues et cartes postales puissent être vendus au musée, il convient de compléter les tarifs existants :

Tarifs actuels

- Affiches : 2 € la pièce - 10 € le lot de 6
- Catalogues d'expositions : 5 € la pièce

Tarifs proposés

- Catalogues édités par les AVV : 3 € la pièce
- Cartes postales : 4 € la série de 10

Soit pour le total des catalogues et cartes postales achetées auprès des AVV, une recette potentielle de 148 €.

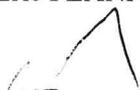
Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

ACCEPTÉ d'ajouter les tarifs suivants aux produits qu'est autorisée à encaisser la régie de recette du musée

- Catalogues édités par les AVV : 3 € la pièce
- Cartes postales : 0,50 € la pièce / 2 € la série de 5 / 4 € la série de 10

Le Secrétaire

Éric PEANNE



La Maire

Nadège NAZE

